

## **Le COBALI adopte son plan d'action 2018-2023 à l'occasion de son 15<sup>e</sup> anniversaire**

**Mont-Laurier, le 27 novembre 2018 – Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) célèbre son 15<sup>e</sup> anniversaire cette année! Depuis sa fondation le 27 novembre 2003, de nombreuses actions ont été réalisées afin de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau de sa zone de gestion intégrée de l'eau. Ce 15<sup>e</sup> anniversaire correspond également au dépôt de la mise à jour de la 2<sup>e</sup> édition du Plan directeur de l'eau et à l'adoption d'un tout nouveau plan d'action pour la période 2018-2023.**

Avant la formation du COBALI, le Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre (CCGRL) existait depuis le début de l'année 2000 et visait à identifier et à mettre en place des solutions durables de gestion, de protection, de préservation et de promotion de la rivière du Lièvre, au bénéfice de tous les utilisateurs. Avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau, en 2002, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est alors mise de l'avant par le gouvernement du Québec de façon à tenir compte de l'ensemble des activités et des éléments naturels et anthropiques pouvant affecter la ressource. Le



bassin versant de la rivière du Lièvre fait alors partie des 33 bassins versants prioritaires identifiés par le gouvernement du Québec à l'époque et c'est alors que, le 27 novembre 2003, est formé le COBALI à titre d'organisme de bassin versant (OBV). En 2009, le redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau fait en sorte que deux bassins versants s'ajoutent à sa zone de gestion, soit ceux de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, tous deux situés dans la région de l'Outaouais.

Au cours des dernières années, plusieurs acteurs de l'eau ont participé à la mise en œuvre des plans d'action couvrant les périodes 2007-2012 et 2013-2018. En plus d'accompagner les acteurs dans la réalisation de projets, le COBALI a également initié la réalisation de certaines actions, en considérant les besoins du milieu et en visant notamment le renforcement des connaissances, la sensibilisation ou encore l'éducation auprès des acteurs de l'eau. À titre d'exemple, des ateliers de formation sur la gestion de l'érosion, sur l'entretien des fossés et des ponceaux ou sur la gestion durable des eaux pluviales ont été offerts aux acteurs municipaux. Par ailleurs, le COBALI est fier d'avoir réalisé un projet éducatif, développé en collaboration avec les parcs régionaux présents sur sa zone de gestion, et offrant plusieurs outils au grand public, tels que des dépliants, des panneaux d'interprétation ou encore des ateliers-découvertes sur le terrain. Des capsules ont également été publiées dans les journaux régionaux afin de sensibiliser la population sur divers sujets reliés à l'eau, comme le rôle des milieux humides, la protection

des frayères ou encore l'importance des bandes riveraines pour la protection des plans d'eau. Plusieurs autres actions mériteraient aussi d'être soulignées, comme la campagne de distribution d'arbres et d'arbustes, coordonnée par le COBALI de 2007 à 2012 et durant laquelle 217 035 plants ont été distribués. Toutes ces actions ont pu être réalisées grâce au développement de partenariat et grâce à la collaboration des acteurs volontaires et impliqués.

C'est avec une grande fierté que le COBALI souligne son 15<sup>e</sup> anniversaire avec le dépôt d'une mise à jour de la deuxième édition du Plan directeur de l'eau et l'adoption d'un nouveau plan d'action pour la période 2018-2023. En plus de rassembler une multitude d'informations et de connaissances sur l'eau dans la zone de gestion, ce document met en lumière les principales problématiques et préoccupations concernant la ressource et représente un outil d'aide à la décision pour les acteurs du milieu. Avec les nouvelles orientations gouvernementales, le rôle des OBV prendra de l'ampleur au cours des prochaines années notamment auprès du milieu municipal, avec la production de plans régionaux de conservation des milieux humides ou de plans de protection des sources d'alimentation en eau potable pour les municipalités assujetties.

Comme le souligne la directrice générale du COBALI, « *La protection de l'eau et des habitats qui y sont associés devient un enjeu incontournable dans la gestion et l'aménagement du territoire. Le rôle des OBV est de favoriser la participation des acteurs dans la gestion intégrée de l'eau et de faire prendre conscience des impacts de nos actions sur cette ressource aussi précieuse qu'est l'eau.* » Le COBALI invite la population à prendre connaissance de son Plan directeur de l'eau, un document de référence entièrement accessible sur son site Internet. La protection de l'eau, c'est l'affaire de tous!

#### **À propos du COBALI...**

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre a été mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour être responsable d'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau du Québec. La mission de l'organisme est la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, dans un cadre de développement durable, en concertation avec les acteurs de l'eau.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du COBALI au [www.cobali.org](http://www.cobali.org).

Source :  
Kristel Lucas  
Chargée de projets et responsable des communications  
819 440-2422  
[projets@cobali.org](mailto:projets@cobali.org)